

2.2 ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS B, SON DEROULEMENT, CONDITIONS DE PASSAGE A L'EXAMEN

Auto Ecole Christine
40 rue st hilaire
28400 Nogent le Rotrou
Tél : 0237524103
agrément : E0302800100

LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE

Cela représente un enjeu essentiel de la sécurité routière , l'examen pratique vise à vérifier le comportement des futurs conducteurs , tout particulièrement des jeunes surexposés aux accidents de la route .

C'est aussi un passeport pour l'emploi et l'accès à une plus grande mobilité .

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société .

Au -delà du plaisir de conduire , l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études , le travail ou les loisirs . Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous .

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route .

L'effort engagé doit être poursuivi , notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation .

Les accidents de la route ne sont pas liés à une fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader , un nouveau programme de formation est mis en place .

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-etre , savoir-faire et savoir-devenir .

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante dans laquelle l'enseignant diplômé de la sécurité routière et de la conduite à un rôle essentiel .

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

L'enseignant procède à une évaluation de départ au terme de laquelle il détermine le volume prévisionnel de formation .

Une proposition personnalisée chiffrée et détaillée est soumise à l'élève , et après accord un contrat de formation faisant apparaître dans le détail le cout de chaque prestation est signé par les 2 parties qui ainsi s'engagent .

Toute la formation théorique et pratique est suivie avec le même enseignant .

Il est préconisé de commencer la pratique lorsque l'élève a suivi auparavant au minimum une dizaine d'heures de cours de code mais sans attendre l'obtention de l'examen code , au rythme d'une à deux heures de conduite par semaine qui sera accéléré une fois le code obtenu .

En effet , suivre théorie et pratique simultanément permet à l'élève de mieux assimiler certaines notions et situations du code ainsi que maintenir une motivation importante dans tout apprentissage .

La formation théorique est axée sur l'apprentissage des règles de conduite et des bons comportements en matière de sécurité routière . Elle comprend des cours et des tests .

La formation pratique est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne pas mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres .

Elle est basée sur le programme REMC permettant de comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques , psychologiques et physiologiques .

L'élève devra se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite .

Les cours théoriques et pratiques aideront l'élève à atteindre les objectifs définis et à personnaliser sa progression . L'enseignant guidera et conseillera l'élève dans cette démarche .

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux , techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution .

Pour chacun des objectifs du programme des évaluations mises en place par l'enseignant qui précisera les critères et les conditions de réussite sont prévues .

Il sera ainsi possible à l'élève de mesurer sa réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser .

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé , l'enseignant peut alors présenter l'élève à l'épreuve du permis de conduire .

CONDITIONS DE PASSAGE A L'EXAMEN

Pour être présenté à l'examen , l'élève doit avoir réussi son examen théorique auparavant et être âgé au minimum de 17 ans en filière traditionnelle et 17 ans s'il a suivi la filière AAC .

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire .
L'enseignant est présent à l'arrière du véhicule .

Il sera demandé à l'élève de réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain et routier , en appliquant les règles du code de la route notamment les limitations de vitesse jeunes conducteurs, en adaptant la conduite dans un souci d'économie et d'écologie et en faisant preuve de courtoisie envers les autres usagers .

Pendant environ 5 minutes , il sera demandé à élève de suivre un itinéraire ou de se rendre vers une destination préalablement établie en se guidant de façon autonome .

Une manœuvre sera effectuée .

Il sera demandé de procéder à une vérification intérieure ou extérieure d'un élément technique du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière . Une question sur les premiers secours sera posée .

A l'issue de l'épreuve , l'expert retranscrit dans une grille d'évaluation ce bilan de compétence qui pour avoir un résultat favorable ne doit pas comporter d'erreur éliminatoire d'une part , et d'autre part avoir un résultat global de 20 points minimum sur 31 .

Ce bilan de compétences peut être consulté 24 heures après l'examen sur le site "rdv permis"